



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Communiqué de presse

Bagnolet, le 7 février 2024

Lactalis : la Confédération paysanne combat sans relâche les prédateurs de la valeur du revenu paysan

Le travail de la Confédération paysanne pour défendre un revenu digne pour tous les paysans et paysannes est un combat de longue haleine. L'annonce hier des perquisitions menées au sein du groupe Lactalis intervient après que la Confédération paysanne ait transmis en janvier 2019 au Parquet National Financier un signalement étayé concernant des soupçons d'évasion fiscale.

Notre objectif est de faire cesser les pratiques de prédation de la valeur par Lactalis. Précédemment, la Confédération paysanne avait aussi déposé des plaintes pour extorsion de la valeur dans plusieurs départements laitiers. Nous avons aussi obtenu la publication des comptes de Lactalis.

Les pratiques du numéro 1 mondial du lait se font au détriment de la rémunération paysanne et de l'ensemble de la société. Nous demandons donc une revalorisation immédiate du prix du lait à la hauteur des demandes des organisations de producteurs livrant à Lactalis.

Alors que la Confédération paysanne Grand Est a mené une action devant la centrale d'achat Leclerc à Châlons en Champagne, nous poursuivons le rapport de forces pour obtenir une protection structurelle du revenu paysan via la couverture de l'intégralité de nos coûts de production, protection que la loi Egalim n'assure pas.

En effet, la loi Egalim prévoit seulement l'obligation de mettre un indicateur « coût de production » dans la formule du calcul du prix payé au producteur. Mais cet indicateur est loin d'être le seul pris en compte dans cette formule de calcul. C'est pourquoi le prix final payé au producteur peut demeurer inférieur au coût de revient.

La communication gouvernementale autour des contrôles de la loi Egalim n'est qu'un écran de fumée, tout en dévoilant l'absence de volonté de faire appliquer une loi pourtant en vigueur depuis plus de 6 ans et pourtant encore insuffisante pour protéger notre revenu face au déséquilibre structurel des filières alimentaires.

Sans réponse rapide de l'aval des filières alimentaires et des pouvoirs publics, nous en tirerons les conséquences pour agir dans la défense des éleveurs et éleveuses et faire plier les prédateurs de la valeur dont font partie Leclerc et Lactalis.

Un rapport de forces crucial s'est engagé ces dernières semaines pour obtenir un revenu paysan juste. La Confédération paysanne compte bien continuer à se mobiliser pour offrir un avenir serein aux paysan-nes et dénoncer les mécanismes d'accaparement de la valeur du travail paysan. Car des solutions existent et n'attendent que le courage politique de les appliquer :

- L'interdiction d'achat de nos produits agricoles en-dessous du prix de revient, dans une loi contraignante et effective, ce que ne permettent pas les lois Egalim.
- L'instauration de mécanismes d'encadrement des marges des industries agroalimentaires et de la grande distribution pour une meilleure répartition de la valeur dans les filières alimentaires.
- L'interdiction des surmarges pratiquées par la grande distribution sur les produits de qualité, comme les produits AOC ou labellisés en agriculture biologique.
- La protection vis-à-vis des importations déloyales à bas prix au moyen d'outils de régulation des marchés et d'une rupture avec le libre-échange.

Contacts :

- Laurence Marandola, porte-parole nationale : 06 31 66 10 83
- Stéphane Galais, secrétaire national : 06 81 27 74 56
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78